

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINCAIZE-MEAUCE

Nombre de membres

- afférents au Conseil 11
- en exercice 11
- ayant pris part
à la délibération 09
- pouvoirs

Séance du Jeudi 15 Décembre 2011

L'an deux mil onze, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Gérard AUBRY, Maire.**

Etaient présents : Gérard AUBRY, Pascal DESSAUNY, Joël DESPREZ, Marcel ARMINGEAT, Eric BEGUIGNOT, Florence BISSCHOP, Denis ROBINO, Jean-François THIOLAIRE, Sandrine TRICHEUX.

Absente : Sonia DUBOIS

Excusé : Stéphane CORBIER

Pascal DESSAUNY a été élu secrétaire de séance.

CHOIX DU TRACE LGV

1) Le Conseil Municipal de Saincaize après en avoir délibéré, exprime un avis favorable à la réalisation d'une ligne à grande vitesse qui mettrait Nevers à moins d'une heure de Paris et Lyon.

L'arrivée du TGV contribuerait au développement économique de notre région, permettrait l'installation de nouvelles populations de jeunes et de cadres supérieurs, favoriserait la mobilité des élèves ingénieurs de l'ISAT et de la technopole de Magny-Cours.

Les élus de SAINCAIZE-MEAUCE sont favorables au tracé Médiann qui offre le maximum d'avantages pour notre région, permet de desservir Roanne et est le moins coûteux.

Ce scénario offre la possibilité de bénéficier d'une gare nouvelle implantée au sud-ouest de Nevers.

2) Le Conseil Municipal propose que cette gare soit construite à Saincaize sur les terrains de l'ancien triage appartenant à RFF.

La proximité immédiate de Nevers, non loin de Moulins et de Bourges par la ligne nouvellement électrifiée serait un atout certain.

L'économie réalisée compenserait largement les dépenses consécutives à l'amélioration des infrastructures routières permettant d'accéder à Saincaize, qui est situé à 10km de l'autoroute A77.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gérard AUBRY

N° 24-11

CHOIX DU TRACE LGV

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 29/12/2011**

**Et publication ou notification
Du 03/01/2012**

